

Image not found or type unknown



## Indemnité compensatoire à l'ex femme

Par **Agnosticus**, le **05/03/2016** à **18:05**

Je suis fonctionnaire, payé environ 50000€/an, ma future ex-femme a une EURL qui marche très très mal (toujours en déficit) et qui arrive à lui payer à peine 6000€/an. C'est vrai qu'elle n'est pas dépensière et qu'elle se débrouille pour se payer ses fringues d'elle même, mais moi j'en ai marre d'être le seul à amener de l'argent dans la maison.

Ma question est : serai-je obligé à lui payer une indemnité compensatoire ou non ? Et si oui, à quelle hauteur et jusqu'à quand ?

Merci bcp